

## PIECES A FOURNIR

### 1/ DEMANDEUR(S)

- Photocopie de la Carte d'Identité
- Photocopie Carte de Séjour ou récépissé de la demande de renouvellement de votre titre de séjour
- Copie du livret de famille ou attestation d'enregistrement du PACS
- Pour les personnes divorcées ou en instance de divorce, photocopie de l'extrait d'acte de divorce ou de l'ordonnance de non conciliation
- Si un enfant est attendu au foyer, photocopie de la première page du carnet de maternité ou attestation du médecin

### 2/ SITUATION PROFESSIONNELLE

- En original : copie du contrat de travail pour les personnes occupant un emploi, qui précise la date d'entrée dans l'entreprise, la qualification et le salaire net annuel

### 3/ RESSOURCES

- Photocopie des 3 derniers bulletins de salaire pour chaque personne occupant un emploi permanent
- Photocopie des relevés de pensions, retraites, rentes ou bourses
- Photocopie du dernier et avant dernier avis d'imposition (2010 – 2009)
- Photocopie de la dernière notification CAF comportant le détail des prestations perçues
- En cas de pension alimentaire, photocopie de la pièce justificative (extrait du jugement)
- Si demandeur d'emploi : avis de paiement Pôle Emploi

### 4/ LOGEMENT

- Les 3 dernières quittances de loyer et la copie du bail
- Si vous êtes propriétaire : photocopie du titre de propriété, du plan d'amortissement et de l'acte de vente.
- Si vous êtes hébergé : certificat d'hébergement signé par la mairie et motif de l'hébergement OU attestation d'hébergement

### 5/ DIVERS

- RIB
- Attestation de numéro unique départementale (pour les personnes ayant déjà fait une demande de logement social)

L'envoi du présent questionnaire n'entraîne aucun engagement de la Société, l'attribution d'un logement étant subordonnée aux résultats de l'étude du dossier, de l'enquête effectuée chez les candidats et de la décision de la commission d'attribution compétente.

Conformément à l'article 27 de la loi 78-17 du 06 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous informons que :

- . La réponse aux questions figurant au présent formulaire est obligatoire et conditionne la présentation de la demande de logement à la commission d'attribution, donc à l'octroi éventuel du logement.
- . Vous êtes habilités à demander communication ou rectification de toutes informations vous concernant qui figureraient sur des fichiers à usage du bailleur et de nos autorités de tutelle. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé au siège social du bailleur comme indiqué en tête des présentes.